

DÉCLARATION LIMINAIRE AU CSA DE RÉSEAU DES PRÉFECTURES ET DES SGCD DU 1 JUIN 2026

M le Secrétaire Général,
Mmes et Messieurs les membres de l'administration,

Notre organisation syndicale souhaite la bienvenue au nouveau SG du ministère et tient avant toute chose à rappeler l'importance d'un dialogue social constructif pour l'intérêt de tous, au travers de nos missions respectives.

Toutefois, notre syndicat FO PREF SMI tient à vous rappeler que les conditions travail de nos collègues en Ile de France, en province et en outre-mer se dégradent. Ce constat, FO PREF SMI l'a dénoncé à différentes reprises, lors des formations spécialisées ou dans cette instance.

Les RPS sont de plus en plus prégnants au sein de notre administration. Nous souhaitons d'ailleurs avoir, le plus rapidement possible, le retour des recommandations de la mission IGA RPS dont le rapport est actuellement au cabinet du ministre de l'Intérieur .

Il devient urgent que nos représentants locaux soient écoutés par l'administration locale, ce dialogue doit être effectif à toutes les strates de ce ministère, quelque soit le périmètre.

Nous continuons à revendiquer un réel travail sur la rémunération des fonctionnaires, qui vont encore, ce 1er juin, être rémunérés sous le SMIC pour certains d'entre eux. C'est scandaleux !!

En outre, on ne peut plus mettre de côté la situation compliquée des agents confrontés à l'augmentation du cout des carburants qui grève leur budget déjà impacté par la perte de leur pouvoir d'achat, suite au gel du point d'indice .

Certes, le gouvernement prévoit une revalorisation de 3.2% de l'indemnité kilométrique et l'indemnité carburant des agents modestes, qui ont des trajets conséquents, passera de 50 à 100 euros.

La circulaire DGAFP du 5 mai 2026, que vous nous avez adressée, recommande :

- d'élargir, lorsque cela est possible, le recours au télétravail ;
- de limiter les déplacements professionnels jugés non indispensables ;
- de privilégier les réunions à distance pour les formations, groupes de travail ou réunions préparatoires.

Ces mesures « fonction publique » interviennent alors que de nombreux agents signalent encore des difficultés pour obtenir des autorisations ponctuelles de télétravail.

Alors oui certains préfets se sont emparés de la circulaire pour mettre en place des stratégies de réduction des déplacements professionnels. Certains ont, effectivement, quand c'était possible, autorisé les agents volontaires à, temporairement, augmenter leur temps de télétravail. Mais la plupart se sont retranchés dans une inaction confortable en indiquant : « si le ministère ne donne pas de directives on ne fera rien !! »

A s'attendre les uns les autres et face à la frilosité de certains membres du corps préfectoral, des inégalités se créent d'un département à l'autre et ce sont nos collègues qui en subissent les conséquences.

Nous vous demandons donc, monsieur le président, de retourner officiellement aux préfets la circulaire du 5 mai pour prise en compte et application immédiate.



Par ailleurs, les agents des services étrangers, naturalisations et certs, pour ne citer que ceux là sont soumis à des difficultés dans la réalisation de leur mission et sont sollicités en permanence au grès des changements de réglementations, crises ou période de déstockage.

Les services des étrangers ont pu bénéficier d'effectifs, ce qui est positif mais toutefois nous rappelons que ces moyens ne sont pas sanctuarisés et que nous ignorons ce qu'il adviendra de l'enveloppe heures supplémentaires. Celle-ci ne semble pas être utilisée dans beaucoup de département.

Nous avons bien noté que l'IGA est, de plus en plus, saisie pour rendre des rapports et proposer des solutions à la situation mais notre organisation syndicale ne cesse de vous l'indiquer sans relâche, lors de chaque rencontre : il faut des effectifs pérennes, des outils basés sur la connaissance du terrain, une formation sérieuse et globalement des moyens adaptés.

La solution de répondre à l'urgence, comme les 500 ETP, a certes un effet immédiat mais à long terme, ce n'est pas satisfaisant. Il devient urgent de repenser l'organisation et songer aux changements qui se profilent notamment avec l'augmentation du nombre de contractuels. Il faut les intégrer dans les organisations de travail tout en respectant le statut de la fonction publique
C'est pour cela que nous avons demandé un GT sur les contractuels.

Notre syndicat demande à ouvrir les discussions sur plusieurs points RH que nous jugeons essentiels :

- L'attractivité vers le ministère au travers d'une vraie politique de reconnaissance et d'évolution des carrières (avancement, mobilité respectant les priorités légales d'affectation)
- Attribution de la NBI et de l'IFSE
- Attribution de l'ISSPATS aux agents de préfecture comme c'est déjà le cas pour les sgami
- Revalorisation du CIA
- Problématique des heures écrêtées, que nous avons évoquée lors de plusieurs CSA à revoir
- Heures supplémentaires et astreintes pour les services impactés
- Paiement de la paye entière, les journées télétravail, restant encore en attente de paiement comme les ITM ou autres éléments de paye que vous nommez " accessoires"
- Attractivité avec notamment une restauration à prix raisonnable, une médecine du travail avec des moyens
- Respect des conditions de travail et ambiance de travail apaisée et bienveillante
-

Nous espérons que ces quelques points auront un retour de votre part, avec un souhait de déclinaison sur l'hexagone et l'outre mer.

Nous terminerons nos propos sur les rencontres de l'ATE, un vaste chantier d'échanges et de prises de décisions, qui est resté dans les placards. Notre syndicat trouve dommageable que ce ministère ne soit capable de s'intéresser à ses services administratifs que par le biais des chiffres dont il a connaissance, comme les cibles dans les services des CERTs.

Je vous remercie monsieur le président d'annexer la présente déclaration au procès verbal.

**ENSEMBLE POUR UNE ADMINISTRATION
PLUS JUSTE ET PLUS HUMAINE !**

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

